

Avril 2024

## Textiles et effet de levier des marchés publics

L'exemple des textiles se prêtant à une gestion circulaire montre quelles sont les étapes de travail nécessaires afin de prendre en compte la préservation des ressources grâce à des critères adaptés lors d'un appel d'offres.



## Contexte

« On estime que l'industrie de la mode est responsable de 10 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>, soit plus que l'ensemble des vols et transports maritimes internationaux. »<sup>1</sup>

Vous venez de lire cette phrase dans une contribution du Parlement européen et votre organisation vous confie justement un appel d'offres pour l'achat de vêtements de travail. Dans le cadre de cette acquisition, vous savez que vous avez la possibilité d'exiger des solutions qui ménagent les ressources et, ainsi, de contribuer à orienter le marché dans cette direction. Mais comment faire concrètement ?

## Objectif

Votre service d'achat souhaite tenir compte de la préservation des ressources dans le cadre d'un appel d'offres pour l'achat de textiles. À cet effet, les différentes approches doivent faire l'objet de critères correspondants. Les explications ci-après mettent en lumière les étapes de travail qui vous permettront d'atteindre votre objectif.

## Mise en œuvre

### Étape 1 : Quelles sont les approches possibles en vue de préserver les ressources ?

Lors d'une première séance de travail, définissez avec vos parties prenantes internes les exigences relatives aux habits de travail et rassemblez les possibles approches de préservation des ressources. On s'aperçoit rapidement que, tant dans la gestion des textiles que lors de nouvelles acquisitions, il existe des leviers qui doivent faire l'objet d'exigences.

### Étape 2 : Comment retranscrire ces exigences sous forme de critères ?

Il s'agit maintenant de traduire les approches jugées pertinentes en critères et de définir un titre, un justificatif et une grille d'évaluation pour chacun d'eux. Vous pouvez décider si tous les critères doivent être utilisés sous forme de critère d'adjudication ou si certains sont applicables en tant que spécification technique.

### Étape 3 : Où se situe le marché ?

Pour l'instant, vous avez défini les critères sans tenir compte du marché. Mais vous souhaitez à la fois placer la barre assez haut et tenir compte des possibilités actuelles afin d'être en phase avec le marché. Vous prenez donc le temps d'analyser ce dernier<sup>2</sup>. De plus, l'échange d'expériences avec d'autres services d'achat et la participation à des formats d'échanges officiels tels qu'une table ronde industrielle constituent des instruments importants qui permettent de mieux connaître les soumissionnaires et les solutions qu'ils proposent.

### Étape 4 : Les critères sont-ils conformes au droit ?

Après avoir adapté vos critères en fonction des conclusions de l'analyse de marché, vous devez vous assurer qu'ils sont également conformes au droit. En cas de doute, vous pouvez demander le soutien de votre service juridique et affiner vos critères en tenant compte de cet aspect. Il est important que vous souligniez le caractère innovant de l'appel d'offres. Vous ne cherchez donc pas à savoir si cela a déjà été fait auparavant, mais vous souhaitez vous assurer de lancer un appel d'offres non seulement audacieux, mais aussi conforme au droit.

<sup>1</sup> Parlement européen : « Production et déchets textiles : les impacts sur l'environnement », juin 2023.

<sup>2</sup> Si, au départ, le service adjudicateur ne connaît pratiquement pas les possibilités existantes en matière de préservation des ressources dans le cadre de l'acquisition et de l'utilisation de l'objet du marché, il est conseillé de procéder à une première analyse de marché à l'étape 1 (par ex. sous forme d'une recherche documentaire).

## Conclusions

- Transposer les principes de l'économie circulaire en critères d'adjudication et les intégrer lors d'une acquisition constitue un travail innovant. Cela nécessite un peu de temps et / ou le soutien d'experts mais permet de garantir l'achat de biens au goût du jour, de qualité et respectueux des ressources.
- Pour pouvoir se baser sur les possibilités actuelles du marché, il est impératif d'analyser celui-ci. Cela vaut en particulier pour la branche des textiles et de l'habillement, dont la progression en matière d'économie circulaire est très dynamique.
- Il est capital d'échanger et d'apprendre les uns des autres, par exemple en participant à des tables rondes industrielles et / ou à des échanges d'expériences.
- La marge d'innovation du droit des marchés publics doit être exploitée mais sans mettre de côté la conformité de l'appel d'offres avec le droit.

Étapes 1 à 4: lors de l'achat d'habits de travail neufs, on pourrait par exemple exiger l'utilisation de matériaux de récupération. Cela signifierait :

Étape 1: Quelles sont les approches possibles en vue de préserver les ressources ?

Il n'est pas nécessaire d'utiliser des fibres neuves pour fabriquer des textiles, c'est pourquoi vous souhaitez imposer des exigences en matière de recyclage lors de l'achat de nouveaux produits.

Étape 2: Comment retranscrire ces exigences sous forme de critères ?

Les exigences en matière de réutilisation des matériaux textiles peuvent être formulées, par exemple, en pourcentage de poids de textile recyclé ou de tissu réutilisé.

Étape 3: Où se situe le marché ?

La consultation du marché vous permet de fixer le pourcentage de poids du produit qui doit être constitué de matériaux textiles réutilisés.

Étape 4: Les critères sont-ils conformes au droit ?

Nous vous conseillons de veiller à ne pas trop restreindre l'accès au marché en fixant le pourcentage de poids du produit qui doit être constitué de matériaux textiles réutilisés. Ce critère devrait par conséquent être un critère d'adjudication.